

MKL EXPERTISE

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Membre de la Compagnie Régionale de Rennes

EXPERT-COMPTABLE

Inscrit au Tableau de l'Ordre

Conseil Régional de Bretagne

ASSOCIATION CPTS IROISE

3 Rue de Lescao

29290 SAINT RENAN

RAPPORT

DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31/03/2026

CPTS IROISE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 mars 2026.

Aux adhérents de la CPTS IROISE,

▪ Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association CPTS IROISE relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2026 d'une durée de 12 mois, tel qu'il est joint au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

▪ Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur les périodes du 01/04/2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

▪ Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

▪ **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion rédigés par le Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux membres de l'association CPTS IROISE sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

▪ **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

▪ **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société¹ à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A Guipavas, le 2 juin 2026

Société MKL EXPERTISE
Commissaire aux Comptes
Frédéric MIKOL

EURL MKL EXPERTISE

115 rue Roland Garros
Zone de Prat Pip Nord
29490 GUIPAVAS
contact@mklexpertise.fr
Siret : 892 137 134 00011 - APE : 6920Z

Bilan actif

Postes	Brut	Amort. & dépréc.	Net 31/03/2026	Net 31/03/2025
Frais d'établissement (I)				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires				
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériels et outillage industriels				
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	20		20	
Prêts				
Autres immobilisations financières	50		50	50
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (II)	5 940	3 232	2 708	3 691
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes sur commandes				
CRÉANCES				
Créances clients, usagers et comptes rattachés				
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	178 210		178 210	173 078
Charges constatées d'avance	1 187		1 187	
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT				
Instruments financiers à terme et jetons détenus	354 321		354 321	294 852
Disponibilités	116 334		116 334	58 072
TOTAL ACTIF CIRCULANT (III)	650 052		650 052	526 003
Frais d'émission des emprunts (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I + II + III + IV + V + VI)	655 992	3 232	652 760	529 693

EURL MKL EXPERTISE
 115 rue Roland Garros
 Zone de Prat Pip Nord
 29490 GUIPAVAS
 contact@mkl-expertise.fr
 Siret : 892 137 134 00011 - APE : 6920Z

Bilan passif

Postes	31/03/2026	31/03/2025
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droits de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Écarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projets de l'entité		
Autres réserves		
Report à nouveau	495 255	403 508
Excédent ou déficit de l'exercice	110 198	91 746
SITUATION NETTE (SOUS-TOTAL)	605 453	495 255
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL FONDS PROPRES (I)	605 453	495 255
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
TOTAL FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS (II)		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS (III)		
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Instruments financiers à terme		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	22 334	8 017
Dettes issues de legs ou de donations		
Dettes fiscales et sociales	23 950	20 472
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance	1 023	5 950
TOTAL DETTES (IV)	47 307	34 439
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Passif (V)		
TOTAL PASSIF (I + II + III + IV + V)	652 760	529 693

EURL MKL EXPERTISE
 115 rue Roland Garros
 Zone de Prat Pip Nord
 29490 GUIPAVAS
 contact@mkl-expertise.fr
 Siret : 892 137 134 00011 - APE : 6920Z

Compte de résultat

Postes	2025 2026	2024 2025
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	10 229	7 822
Ventes de biens		
Dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services		
Dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation		
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	43	
Mécénat		
Legs, donations et assurance-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		3 891
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	3 214	58
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	396 814	391 099
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes	202 349	168 030
Aides financières		
Impôts, taxes, et versements assimilés	732	926
Salaires	68 802	106 125
Cotisations sociales	21 209	34 214
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	1 003	1 122
Dotations aux provisions		
Valeurs comptables des immobilisations incorp. et corp. cédées		
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	4	5
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	294 098	310 422
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	102 716	80 677
PRODUITS FINANCIERS		
De participations		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	8 255	11 069
Reprises sur dépréciations et provisions		
Différences positives de change		
Produits des immobilisations financières cédées		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (III)	8 255	11 069
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		

EURL MKL EXPERTISE
 115 rue Roland Garros
 Zone de Prat Pip Nord
 29490 GUIPAVAS
 contact@mkl-expertise.fr
 Siret : 892 137 134 00011 - APE : 69202

Postes	2025 2026	2024 2025
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES (IV)		
RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	8 255	11 069
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	110 970	91 746
Produits exceptionnels (V)		
Charges exceptionnelles (VI)		
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV + V - VI + VII + VIII)	405 069	402 168
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	294 870	310 422
EXCÉDENT OU DÉFICIT	110 198	91 746
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		

Préambule

Introduction

Introduction à l'annexe

L'exercice comptable clos le **31/03/2026** a une durée de **12** mois.

L'exercice précédent avait une durée de **12** mois recouvrant la période du **01/04/2024** à **31/03/2025**.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de **652 760,01 €**.

Le résultat net comptable est **un bénéfice** de **110 198,43 €**.

Les notes et tableaux communiqués ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Événements significatifs

Objet social

La CPTS contribue à une coordination des soins, dans le domaine sanitaire, organisée à l'échelle de son territoire ; cette coordination permet d'apporter une réponse aux besoins de santé de la population dudit territoire ; l'action de la CPTS s'effectue dans le respect du projet de santé qui constitue le socle de la présente CPTS.

L'exercice coordonné dans le domaine sanitaire revêt deux volets :

- Le premier porte sur une coordination de proximité
- Le second porte sur une coordination à l'échelle des territoires.

Ces différents niveaux de coordination, complémentaires, permettent l'existence de différentes formes d'organisations coordonnées susceptibles de proposer une prise en charge adaptée aux besoins des patients.

Conformément aux dispositions légales et réglementaires, la présente CPTS a pour objet de contribuer exclusivement au second volet applicable à la coordination des soins dans le domaine sanitaire. Autrement dit, la CPTS contribue à une coordination organisée à l'échelle de son territoire.

Cette coordination permet d'apporter une réponse aux besoins de santé de la population dudit territoire.

L'action de la CPTS s'effectue dans le respect du projet de santé qui constitue le socle de la présente CPTS.

Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées

Le territoire couvert par la présente CPTS est le suivant : Communauté de commune du Pays d'Iroise élargie à Saint-Paul, Bourg-Blanc, Gouesnou, Bohars, Guilers, Plouzané, Coat Méal et Ouessant.

La CPTS est compétente pour déployer ses missions sur ce territoire.

Les missions

La CPTS, dans le respect du formalisme légal et réglementaire, peut être appelée à exercer des missions de service public.

Ces missions de service public sont les suivantes :

- L'amélioration de l'accès aux soins ;
- L'organisation de parcours de soins associant plusieurs professionnels de santé ;
- Le développement d'actions territoriales de prévention ;
- Le développement de la qualité et de la pertinence des soins ;
- L'accompagnement des professionnels de santé sur leur territoire ;
- La participation à la réponse aux crises sanitaires.

La CPTS assure ces missions dans le respect des principes d'égalité, de continuité et de mutabilité applicables à toutes les missions de service public.

La CPTS pourra notamment assurer les missions suivantes :

- Favoriser le développement de la qualité et de la pertinence des soins ;
- Faciliter l'accès à un médecin traitant ;
- Améliorer la prise en charge des soins non programmés en ville ;

EURL MKL EXPERTISE
115 rue Roland Garros
Zone de Prat Piquin, Bourg-Blanc
29490 Coat Piquin, PAVAS
Siret : 992 137 134 00011 - APE : 6920Z
contact@mklexpertise.fr

EURL MKL EXPERTISE
115 rue Roland Garros
Zone de Prat Pip Nord
29490 GUIPAVAS
contact@mk-expertise.fr
Siret : 892 137 134 00011 - APE : 6920Z

- Favoriser l'organisation de parcours pluriprofessionnels autour du patient ;
- Favoriser l'accompagnement des professionnels de santé sur le territoire.
- Favoriser le développement des actions territoriales de prévention.

La CPTS pourra par ailleurs,

- Participer à des initiatives professionnelles à l'échelle d'une population ;
- Mettre en œuvre des actions communes (parcours ville-hôpital, prévention, promotion de la santé, éducation thérapeutique du patient, etc.) ;
- Améliorer l'attractivité du territoire ;
- Participer à une meilleure qualité de vie des professionnels de santé et des patients ;
- Créer du lien pour rompre avec le sentiment d'isolement vécu par certains professionnels.

Toutes les missions de la CPTS ont notamment vocation à favoriser l'amélioration de l'accès aux soins, la fluidité des parcours des patients, la qualité et l'efficacité des prises en charge, l'amélioration des conditions d'exercice des professionnels de santé.

La CPTS pourra assurer toute autre mission qui permettrait de participer à la coordination entre les professionnels de santé.

EURL MKL EXPERTISE
115 rue Roland Garros
Zone de Prat Pip Nord
29490 GUIPAVAS
contact@mk-expertise.fr
Siret : 892 137 134 00011 - APE : 6920Z

Principes et méthodes comptables

Règlement comptable

Mention du règlement comptable

Les comptes annuels ont été établis en conformité avec :

- Le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 05 juin 2014, modifié par le règlement ANC N°2022-06 du 04 novembre 2022.
- Les articles L123-12 à L123-28 du Code de commerce.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses suivantes :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, à l'exception des modifications apportées dans le cadre de la première application du règlement ANC n°2022-06 ;
- Indépendance des exercices.

Liste des méthodes

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement obtenus, en vue de leurs utilisations envisagées.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),
- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,
- le cas échéant de l'estimation initiale des coûts de démantèlement, d'enlèvement et de restauration du site sur lequel elles sont situées. Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût de production.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Type d'immobilisation	Durée d'amortissement
Bâtiments, installations et agencements	
Bâtiments commerciaux	20 à 50 ans
Bureaux	25 ans
Agencements	10 ans
Mobilier	10 ans
Travaux	5 à 10 ans
Matériel et outillage	
Matériel	6,5 à 10 ans
Outillage	5 à 10 ans
Autres immobilisations corporelles	
Matériel de transport	5 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans
Immobilisations incorporelles	
Logiciels	1 à 3 ans
Brevets	
Autres	

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif et en fonction de la durée de vie prévue

Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat, hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

- Utilisation de la méthode d'évaluation par équivalence ;
- Information sur l'identification et le suivi, à chaque clôture, des titres de participation définis à l'article 39-1-5° du CGI pour lesquels la société a modifié l'option de comptabilisation des frais liés à l'acquisition.
- Utilisation de la dérogation pour l'évaluation des titres en cas de baisse anormale et momentanée.

Créances et dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu. Les provisions pour dépréciations éventuelles sont déterminées par comparaison entre la valeur d'acquisition et la valeur probable de réalisation.

Les créances et dettes en devises sont converties en euros sur la base du cours de change à la date de la facture.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque sont enregistrées à leur valeur nominale.

Cas des disponibilités en devise :

Les liquidités disponibles en devises sont converties en euros sur la base du dernier cours de change précédant la clôture de l'exercice.

Les écarts de conversion sont directement comptabilisés dans le résultat de l'exercice en perte ou en gain de change.

Avances remboursables

Les avances reçues d'organismes publics ou privés pour le financement des activités de l'association dont le remboursement est conditionnel sont présentées au passif sous la rubrique « Autres fonds propres ». Les intérêts correspondants sont présentés au passif du bilan en Emprunts et dettes financières diverses.

Subventions

Inscription non-proratisée :

Les subventions d'exploitations reçues sont enregistrées en produits dès qu'elles sont octroyées.

Changements de méthodes

Changement de réglementation comptable

Le règlement ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers s'applique aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025. Ainsi, pour tout exercice ouvert à compter du 1er janvier 2025, **CPTS IROISE** présente ses états financiers conformément aux dispositions et aux modèles figurant dans ledit règlement.

EURL MKL EXPERTISE
115 rue Roland Garros
Zone de Prat Pip Norg
29490 GUIPAVA
contact@mklexperts.fr
Siret: 832 137 134 000189
N° SIREN: 832 137 134 000189

EURL MKL EXPERTISE
115 rue Roland Garros
Zone de Prat Pip Norg
29490 GUIPAVA
contact@mklexperts.fr
Siret: 832 137 134 000189
N° SIREN: 832 137 134 000189

Postes du bilan et du compte de résultat

Informations relatives à l'actif

Mouvements des postes d'immobilisations

Rubriques	Brut à l'ouverture de l'exercice (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Brut à la clôture de l'exercice (D)
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Concessions, brevets & licences				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immo. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles	5 870			5 870
Immo. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés		20		20
Prêts				
Autres immobilisations financières	50			50
TOTAL	5 920	20		5 940

(A) Solde des comptes au dernier jour de l'exercice précédent

(B) Valeurs inscrites au débit des comptes d'immobilisations sur l'exercice

(C) Valeurs inscrites au crédit des comptes d'immobilisations sur l'exercice

(D) Solde des comptes à la date de clôture de l'exercice

EURL MKL EXPERTISE
 115 rue Roland Garros
 Zone de Prat Pip Nord
 29490 GUIPAVAS
 contact@mkl-expertise.fr
 Siret : 892 137 134 00011 - APE : 6920Z

Amortissements et dépréciations

Amortissements	Durée d'utilisation	Mode d'amortissement	Brut à l'ouverture de l'exercice (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Brut à la clôture de l'exercice (D)
Immobilisations incorporelles						
Frais de développement						
Concessions, brevets & licences						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Immo. en cours, avances et acomptes						
Immobilisations corporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel et outillage						
Autres immobilisations corporelles			2 229	1 003		3 232
Immo. en cours, avances et acomptes						
Immobilisations financières						
Participations						
Créances rattachées à des participations						
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL			2 229	1 003		3 232

EURL MKL EXPERTISE
 115 rue Roland Garros
 Zone de Prat Pip Nord
 29490 GUIPavas
 contact@mkl-expertise.fr
 Siret : 892 137 134 00011 - APE : 6920Z

Dépréciations	Brut à l'ouverture de l'exercice (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Brut à la clôture de l'exercice (D)
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Concessions, brevets & licences				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immo. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles				
Immo. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
Stocks et en-cours				
Matières premières				
En-cours de production (biens et services)				
Produits finis				
Marchandises				
Avances et acomptes				
Créances				
Créances clients et comptes rattachés				
Autres créances				
Charges constatées d'avance				
Capital souscrit - appelé non versé				
TOTAL				

- (A) Solde des comptes au dernier jour de l'exercice précédent
 (B) Valeurs inscrites au crédit des comptes d'immobilisations sur l'exercice
 (C) Valeurs inscrites au débit des comptes d'immobilisations sur l'exercice
 (D) Solde des comptes à la date de clôture de l'exercice

3011730473 - 01/01/2025
 CPTS IROISE
 29490 GUIPAVAS
 Zone de Prat Pip Nord
 115 rue Roland Garros
 02 97 13 71 34
 contact@mkl-expertise.fr
 Siret 822 137 134 00011 - APE : 6920Z

MKL EXPERTISE
 115 rue Roland Garros
 Zone de Prat Pip Nord
 29490 GUIPAVAS
 contact@mkl-expertise.fr
 Siret 822 137 134 00011 - APE : 6920Z

État des échéances à la clôture de l'exercice

Rubriques	Montant Brut	1 an au plus	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Créances rattachées à des participations				
Prêts				
Autres immo. financières	50	50		
Clients douteux				
Autres créances clients				
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres org. sociaux				
Impôts sur les bénéfices				
TVA				
Autres impôts				
Divers	173 078	173 078		
Groupes et associés				
Débiteurs divers	5 132	5 132		
Charges constatées d'avance	1 187	1 187		
TOTAL	179 447	179 447		
Prêts accordés en cours d'exercice				
Rembours. obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés				

EURL MKL EXPERTISE
 115 rue Roland Garros
 Zone de Prat Pip Nord
 29490 GUIPAVAS
 contact@mkl-expertise.fr
 Siret: 852 137 134 00011 - APE: 8520Z

État des charges constatées d'avance

Charges constatées d'avance	Montant	Commentaire
Charges constatées d'avance	1 187	
TOTAL	1 187	

Informations relatives au passif

Variation des fonds propres

Rubriques	Début d'exercice	Affectation du résultat	Augmentation	Réduction	Fin d'exercice
Situation nette					
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves					
Report à nouveau	403 508	91 746			495 255
Excédent ou déficit de l'exercice	110 198				110 198
TOTAL	513 707	91 746			605 453
Autres					
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL					
TOTAL GÉNÉRAL	513 707	91 746			605 453

Précisions sur les dettes

Rubriques	Montant Brut	1 an au plus	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes aux étab. de crédit				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	22 334	22 334		
Personnel et comptes rattachés	13 701	13 701		
Sécurité Sociale et autres org. sociaux	9 303	9 303		
Impôts sur les bénéfices	772	772		
TVA				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	174	174		
Dettes sur immo. et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance	1 023	1 023		
TOTAL	47 307	47 307		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Emprunts et dettes contractés auprès des associés				

EURL MKL EXPERTISE
 115 rue Roland Garros
 Zone de Prat Pip Nord
 29490 GUIPAVAS
 contact@mkl-expertise.fr
 Siret : 832 137 134 00011 - APE : 6920Z

Précisions sur certains postes de passif

Produits constatés d'avance	Montant	Commentaire
Produits constatés d'avance	-1 023	
TOTAL	-1 023	

Informations relatives au compte de résultat

État des charges à payer et des produits à recevoir

Charges à payer	Montant	Commentaire
Fournisseurs - Factures non parvenues	8 559	
Personnel - Dettes provisionnées pour congés à payer	13 701	
Organismes sociaux - Charges sociales sur congés payés	5 911	
TOTAL	28 171	

Produits à recevoir	Montant	Commentaire
Intérêts courus sur obligations, bons et valeurs assimilées	4 321	
TOTAL	4 321	

Honoraires des commissaires aux comptes

Honoraires	Commissaire aux comptes 1	Commissaire aux comptes 2
Afférents à la certification des comptes	2 580	
Afférents aux services autres		
TOTAL	2 580	

Opérations et engagements envers les organes d'administration de direction ou de surveillance

Information sur les rémunérations

Les membres du bureau ne sont pas rémunérés mais perçoivent des indemnités au titre de leurs fonctions. Cette somme total de 24 300 € au titre de l'exercice 2025/2026.

EURL MKL EXPERTISE
15 rue Roland Garros
Zone de Bat Pp Nord
29490 GUIPAVAS
contact@mk-expertise.fr
Siret: 892 134 001 - APE : 332CZ

Informations relatives à l'effectif

Effectif employé pendant l'exercice

Catégorie	Effectif moyen employé pendant l'exercice
Ouvriers	
Employés, techniciens, agents de maîtrise	3
Cadres et ingénieurs	
TOTAL	3

EURL MKL EXPERTISE
115 rue Roland Garros
Zone de Prat Pip Nord
29490 GUIPAVAS
contact@mkl-expertise.fr
Siret : 892 137 134 00011 - APE : 6920Z

Informations complémentaires

Ventilation des subventions

Répartition par secteur d'activité	Montant
Financement du fonctionnement de la CPTS	75 000
Mission 1 : Améliorer l'accès aux soins	118 140
Mission 2 : Améliorer le parcours	81 450
Mission 3 : Prévention	22 500
Mission 4 : Gestion de crise	32 988
Mission 5 : Qualité et pertinence	30 000
Mission 6 : Accompagnement des PS	19 250
TOTAL	379 328

EURL MKL EXPERTISE
115 rue Roland Garros
Zone de Prat Pip Nord
29490 GUIPavas
contact@mklexpertise.fr
Siret : 892 137 134 0001 - APE 6920Z

Subvention du Conseil Départemental du Finistère : appel à projets pour le répit des proches aidants : 4 000 €